

SAS au capital de 1 512 170 € RCS Evry B 490 550 712 - Code APE 7120 B N° TVA : FR 61490550712

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

RECONDUCTION n° 11/4 du PROCÈS-VERBAL n° 91 - U - 054

Concernant

Un plafond suspendu en panneaux MINATONE TEGULAR 705 MF TATRA feuilluré - épaisseur 15 mm - sur ossature apparente T 24.

Hauteur du plénum : 400 mm

Demandeur

Société DE PROFILAGE DU POITOU 46 allée des Grands Champs

BP 17

F - 79260 LA CRECHE

Extensions de classement reconduites Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis du Laboratoire.

Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence portant les numéros

suivants sont reconduites :

Aucune.

Durée de validité

Le procès-verbal de référence et les extensions de classement mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au :

22 mars 2016

Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par le Laboratoire.

Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée du procès-verbal de référence.

Important:

Cette reconduction ne présume en rien de la conformité de l'élément au marquage CE pouvant le concerner.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 16 mars 2011

Alain DORKEL

Ingénieur Chargé d'Affaires